



HANDICAP AGISSONS ENSEMBLE

FO a signé l'accord 2019-2022 pour l'égalité des droits et des chances et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap à EDF SA.

Les évolutions principales par rapport à l'accord précédent :

- Un recrutement annuel de 3 % de personnes en situation de handicap.
- L'objectif de 1 % d'emploi au secteur protégé.
- Un engagement chiffré sur l'embauche statutaire d'alternant.
- Un accompagnement social dans le cadre des réorganisations, de formations promotionnelles.
- L'accompagnement, la formation du Management et du personnel Médical.
- La pérennisation de l'évolution des mentalités.
- La prise en compte et le suivi des salariés en situation d'un handicap psychique.
- L'affirmation de la pérennité du Comité des Aides.
- La réduction des conditions d'ancienneté pour l'attribution des médailles et gratifications associées.

Pour autant, le sujet nécessite un travail au quotidien des élus FO.

Car à EDF comme au niveau sociétal, le handicap est la première cause de discrimination en France depuis 2017, avec un taux de chômage des personnes en situation de handicap de 19 %, soit le double du taux de chômage de la moyenne Nationale.

Vos élus FO interviennent pour faire en sorte que le handicap ne se résume pas à des effets d'affichage.



En votant pour vos représentants FO, ensemble agissons pour :

- L'égalité pour ceux qui vivent avec une différence.
- Briser les plafonds de verre pour permettre l'accès aux responsabilités.
- Des actions locales pour l'intégration et l'amélioration des conditions de travail.
- L'implication de tous les acteurs de l'entreprise lors de réorganisations.

Donnez les moyens à vos représentants FO d'agir pour combattre les discriminations liées au handicap : VOTEZ pour les listes FO.